

Préparer dès aujourd'hui l'assurance décès de demain avec Optimum Pérennité

Paris, le 28 octobre 2008 – Soucieuse d'apporter des solutions novatrices à ses clients par le biais de son réseau de courtiers, Optimum Vie propose un nouveau produit original et novateur - Optimum Pérennité⁽¹⁾.

Un constat :

Pendant l'activité professionnelle les salariés, les entrepreneurs indépendants et les professions libérales bénéficient d'une couverture décès pouvant représenter plusieurs années de revenus. Au moment de la cessation d'activité cette couverture disparaît immédiatement bien que les besoins de garantie soient de plus en plus présents.

La solution d'Optimum Vie

L'assuré verse une prime sur une durée déterminée à l'adhésion (période de différé) pour bénéficier à un âge déterminé (la retraite par exemple) d'une garantie décès qui le couvre toute sa vie durant quel que soit l'âge au décès⁽²⁾.

Optimum Pérennité⁽¹⁾ est une réponse à trois besoins essentiels :

1. Protéger un conjoint en cas de décès du chef de famille car les pensions de réversion entraînent le plus souvent des chutes de revenus importantes et sont soumises à des conditions de ressources très strictes (régimes de base) ou doivent être partagées en cas de remariages (régimes complémentaires).
Optimum Pérennité⁽¹⁾ permet de compenser l'insuffisance d'une pension de réversion et d'avantager tel ou tel conjoint, partenaires de PACS ou concubin (e) en particulier si il y a de jeunes enfants encore à charge.
2. Emprunter à la retraite car il est de plus en plus difficile d'obtenir un prêt étant donné que l'accès à l'assurance décès devient difficile pour des raisons de santé ou à un coût prohibitif (parfois 50% du coût du prêt). Optimum Pérennité⁽¹⁾ permet de contracter une assurance plus jeune lorsqu'on est en meilleur état de santé avec la sécurité d'un tarif plus avantageux et garanti.
On est alors libre d'emprunter à tout âge en apportant à l'établissement prêteur le contrat Optimum Pérennité⁽¹⁾ en garantie du prêt consenti notamment dans le cadre d'un prêt servant à financer un bien immobilier.
3. Financer les droits de succession qui doivent être réglés dans des délais très brefs alors que le patrimoine n'est pas immédiatement liquide.
Optimum Pérennité⁽¹⁾ apporte le capital qui donne le temps d'organiser la succession dans les meilleures conditions.

En tout état de cause, Optimum Pérennité permet de se prémunir en cas de besoin car les cotisations versées par le souscripteur ne sont pas à « fonds perdus », une disponibilité existe sous forme de rachat.

⁽¹⁾ Optimum Pérennité est un contrat d'assurance vie régi par le Code des Assurances.

⁽²⁾ Offre soumise sous conditions.



Profil d'Optimum Vie

Acquise par le Groupe Optimum en 1975, Optimum Vie est une société d'assurance vie qui offre principalement des contrats liés à des fonds d'investissement, de capitalisation, d'épargne et de retraite ainsi que des produits traditionnels de prévoyance. Le Groupe Optimum est un groupe financier privé d'envergure internationale qui exerce ses activités dans les secteurs de l'assurance de dommages, de la réassurance vie, de l'assurance vie, de l'actuariat-conseil, de la gestion d'actifs ainsi que des produits et services financiers.

Contact presse

Source : Benoît D.Lapointe
Directeur Général Adjoint
Optimum Vie
94 rue de Courcelles
75008 PARIS
Tel : 0820 320 322
bdlapointe@optimumfrance.com
www.optimumfrance.com